ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LA PAIX ET LEDEVELOPPEMENT EN AFRIQUE

AFFILIEAU : -*COMITE NATIONAL DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES* (***CNDHL***)
MEMBREDE : - *L'UNION PANAFRICAINE DES BATISSEUR DE PAIX* (***UPABP***) *et*
- *RÉSEAU CAMEROUNAIS DES ORGANISATION DES DROITS DE L'HOMME* (***RCODH***)
- UNION MONDIALE DES ENSEIGNATS CATHOLIQUE (UMEC)

BP : 15043 DOUALA / Tél : 00237 696968898 – 677557770
Email: iapda_cam@hotmail.com / iapda_cam@yahoo.fr

RAPPORT DE L'ATELIER DE FORMATION DES ENSEIGNANTS ENCADREURS RELAIS DES CLUBS JEUNESSE POUR LES DROITS HUMAINS.

Réalisé par

Association internationale pour la Paix
et le Développement en Afrique (IAPDA)

https://www.youtube.com/watch?v=ygwF2UPfOvk

SOMMAIRE

PREFACE 3

REMERCIEMENTS 4

DESCRIPTION DE L'ATELIER 5

OBJECTIF GLOBAL 5

OBJECTIFS DETAILLES 5

METHODOLOGIE 6

INTRODUCTION 7

SYNTHÈSE DES TRAVAUX DE LA FORMATION 8

I- LA CÉRÉMONIE D'OUVERTURE 8

II- LE RECUEIL DES ATTENTES DES PARTICIPANTS 9

III- LA PRÉSENTATION DES MODULES DE FORMATION ET LES DÉBATS 9

III.1 Le premier module 9

III.2 Le deuxième module 11

III.3 Le troisième module 12

IV- LES DÉBATS 13

V- LES TRAVAUX EN GROUPE 13

VI- MATERIEL ECRIT 19

VII- L'ÉVALUATION DE LA FORMATION 20

VIII- APPRECIATION GENERALE DE LA SESSION 20

VIII.1. Assiduité des participants 20

VIII.2. Satisfaction des participants 20

ANNEXES 21

PREFACE

L'association internationale pour la paix et le développement en Afrique(IAPDA)est une organisation qui œuvre pour la promotion de la paix et au projet de développement sociale au Cameroun à travers les projets d'éducation, les ateliers de formation des jeunes à la Non-violence, à l'organisation de camps de jeunes, chantiers, échanges internationaux.
Elle Partage d'expérience comme réponse à l'appel de **« QUI VEUX LA PAIX PREPARE LA PAIX »**
Elle contribue régulièrement à l'éducation et sensibilisation de la protection des droits humains (femmes et enfants)

En 2020, **l'IAPDA** a lancé un programme phare visant à aborder l'éducation et la sensibilisation des droits de l'homme dans les milieux de jeunes scolarisé et non scolarisé.

La région du littoral est l'un zone bénéficiaires de ce programme par la mise en œuvre de ce programme pilote. L'objectif général est de contribuer à la lutte contre l'ignorance de la problématique des droits de l'homme, qui sont probablement inconnus ou très mal connus, raison pour laquelle, ils sont ignorés par les jeunes camerounais, également mal interprétés par les décideurs, où mal défendu par leurs usages.

Le présent atelier a été réalisé grâce à l'initiative de l'IAPDA **(L'association internationale pour la paix et le développement en Afrique)**, **jeunesse pour les droits humains** et avec l'appui de la **FONDATION SMARTPEACE.**

REMERCIEMENTS

L'Association internationale pour la paix et le développement en Afrique (IAPDA)tient à exprimer sa profonde gratitude à :

La **FONDATION SMARTPEACE (Initiatives for Peace)**pour le financement du projet. La fondation promeut des relations pacifiques entre les êtres humains, les groupes et les peuples dans tous les pays du monde en soutenant sans distinction de pays, de nationalité, de race, de religion, de sexe ou tout autre motif de discrimination

L'association internationale **des Jeunes pour les droits de l'Homme.** Un mouvement mondial regroupant **des** individus, **des** groupes et **des** dirigeants nationaux et associatifs, qui font connaître les **droits de l'Homme**, les moyens **à** mettre en œuvre **pour** les rendre réels et ce qu'il faut faire **pour** les protéger.
Elle fournit des documents pédagogiques sur les droits de l'Homme aux écoles et à tout autre lieu d'éducation non institutionnel.

Les experts ou association nationale ayant mis à la disposition de l'IAPDA leurs services et/ou documentation :

La **Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés (CNDHL)**, est une institution nationale indépendante chargée de promouvoir et de protéger les droits de l'homme d'une manière générale. la CNDHL s'implique activement l'éducation aux droits de l'homme, afin d'aider le Gouvernement à mettre en application les normes internationales des droits de l'homme.

L'association Pour La Défense Des Droits De La Femme Et De L'enfants, est une organisation ayant pour but de défendre et protéger les femmes et enfants.

DESCRIPTION DE L'ATELIER

L'organisation de cet atelier de formation en faveur des **enseignants encadreurs relais des clubs jeunesse pour les droits humains** dans leurs établissements, sur les droits de l'homme s'inscrit dans le cadre général des activités de renforcement des capacités des acteurs à mieux assurer l'encadrement des jeunes afin de pouvoir maitriser ses droits et devoirs.
Il vise, à terme, à renforcer leurs capacités à mieux comprendre les droits humains.
L'atelier a mis l'accent sur les droits humains en particulier les droits et devoirs de l'enfant.
Son approche participative axée sur les discussions de groupe, les échanges interactifs, le partage des meilleures pratiques et l'auto-apprentissage facilite cette appropriation.

OBJECTIF GLOBAL

L'objectif global de cet atelier de formation fut d'éduquer et de renforcer les capacités des encadreurs des jeunes en matières des droits humains, afin de les impacter des méthodes et techniques d'animations applicables dans les activités quotidiennes et promouvoir des droits des enfants en montant des actions de mobilisation avec les clubs jeunes pour les droits de l'homme.

OBJECTIFS DETAILLES

- Partager des connaissances interdisciplinaires théoriques et pratiques, fondées, en droits de l'enfant dans les domaines du droit, sociologie, pédagogie, psychologie, travail social, éducation etc…
- Connaître des outils permettant l'évaluation de l'intérêt supérieur de l'enfant et la prise en compte de sa parole ;
- Adapter leurs pratiques professionnelles pour mieux respecter et protéger les droits des enfants ;
- Développer des compétences pour appréhender les situations difficiles avec une approche fondée sur les droits de l'enfant tenant compte du contexte économique et socioculturel

METHODOLOGIE

La méthode **participative** de formation utilisée par IAPDA, part de l'idée que si le participant est convenablement soutenu et guidé, il est parfaitement capable de prendre en charge son apprentissage.

En outre, il est demandé aux Participants de:

- Poser des questions dès qu'un besoin d'éclaircissement est ressenti
- Exprimer leurs besoins et leurs attentes;
- Explorer de nouvelles options, perceptions et hypothèses;
- Être disposé à recevoir et à renvoyer tout *feed-back* constructif;
- Être ouvert à de nouvelles connaissances et des points de vue différents;
- Manifester leur désaccord lorsqu'ils l'estiment opportun;
- Partager leurs connaissances avec les autres;
- Respecter les besoins des autres.

L'application de ces principes a permis aux Participants de profiter au mieux de cette nouvelle expérience de formation, et les informations échangées ont atteint leur but.

INTRODUCTION

Cet atelier s'est tenu les journées du Vendredi le 05 Mars et Dimanche 07 Mars2021 grâce au financement de la FONDATION SMARTPEACE et avec l'appui technique du COMITE NATION DES DROITS DE L'HOMME,L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES DROITS DE LA FEMME ET DE L'ENFANTS, L'ASSOCIATION JEUNESSE POUR LES DROITS HUMAINS et YOUNG LEADER FOR CHANGE.

Cet atelier, a réuni vingt-cinq (25) participants.
L'objectif principal de l'atelier était de renforcer les capacités des participants, **accompagnateurs relais** du programme dans les écoles ; pour les permettre de travailler méthodologiquement.

Du 05 au 07 Mars 2021, s'est tenu dans la salle polyvalent de l'EEC/ l'atelier de formation en faveur des enseignant encadreur relais de club jeunesse pour les droits humains, crées dans les écoles partenaires du programme « éducation et sensibilisation sur « qu'est-ce que c'est les droit s humains. », organisé par l'Association Internationale pour la Paix et le Développement en Afrique, et grâce à l'appui financier de la FONDATION SMARTPEACE et à avec l'appui matériels de L'ASSOCIATION JEUNESSE POUR LES DROITS HUMAINS et l'appui technique du COMITE NATION DES DROITS DE L'HOMME, L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES DROITS DE LA FEMME ET DE L'ENFANTS, et YOUNG LEADER FOR CHANGE.

L'atelier dont le thème est ''**la formation d'initiation en droits de l'homme**'' s'inscrit dans le cadre de renforcement des capacités des enseignants en matière des droits de l'homme et à la Paix. Cette formation s'inscrit également dans le cadre de la mise en œuvre de la déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme.

La séance a commencé par les mots de bienvenue du Président de l'IAPDA, après la présentation du programme, d'une brève aperçue de l'organisation, de ses partenaires financiers pour ce projet de formation. Toute en remerciant la FONDATION SMARTPEACE, le président confirme que sans le concours de qui la tenue de cette formation serait difficile.

Il a exhorté les participants à être assidus et attentifs afin de pouvoir restituer aux structures et instaurer une culture de droits de l'homme à l'école.

Les participants se sont présentés tout en dégageant leurs attentes. Un modérateur et un rapporteur ont été désignés.

Par la suite, **Monsieur Daniel NKAKE**, de la **Commission National des Droits de l'Homme**, a présenté leur organisation et affirme que le Cameroun connait aujourd'hui des violations des droits de l'homme dues à la méconnaissance des droits tant par les citoyens que par les autorités. Cette formation vient donc à point nommé.

Elle contribuera à la mise en place d'une culture de droits de l'homme dans un Etat où la majorité de la population ignore ses droits.

A son tour, l'avocate Maitre **Clémence TCHAMO MAFETGO** de **l'association pour la défense des droits des femmes et enfants**, après la présentation de leur organisation, a recommandé aux participants d'être actifs et de faire en vérité des droits de l'homme une réalité.

La formation a porté général sur trois modules à savoir :

- **Les droits de l'homme** dans un premier temps et en second lieu
- **Les instruments et mécanismes de promotion et protection des droits de l'enfant**
- **La présentation du document en cours d'études pour publication** : **le sentier des droits de l'enfant.**

Les modules ont été développés sur la base de la méthode participative.

SYNTHÈSE DES TRAVAUX DE LA FORMATION

Le déroulement de cet atelier se résume en six (6) principales étapes :

- Cérémonie d'ouverture
- Recueil des attentes des participants
- Présentations des modules
- Débats
- Travaux en groupe
- Cérémonie de clôture

I. LA CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

L'ouverture de l'atelier a été marquée par l'allocution du **Président de l'IAPDA,** après avoir souhaité la bienvenue aux participants, a fait une brève description du projet et du contenu de la formation.
Il a attiré l'attention des participants sur l'intérêt que revêt leur participation à cet important rendez-vous, eu égard à leurs fonctions respectives. Du coup, il a procédé à l'ouverture des travaux et a souhaité une bonne poursuite des travaux aux participants.

II. LE RECUEIL DES ATTENTES DES PARTICIPANTS

Les travaux ont démarré par le recueil des attentes des participants. Elles sont diverses et se résument ainsi qu'il suit :

- Avoir des notions sur le droit et devoirs de l'enfant ;

- Recevoir des éléments en droits humains ;
- Renforcer les capacités et recevoir beaucoup plus d'éléments sur les droits humains ;
- Etre informé des stratégies à développer pour disséminer la formation ;

III. LA PRÉSENTATION DES MODULES DE FORMATION ET LES DÉBATS

Les trois programmes ont comporté 26 heures de cours incluant des travaux de groupes.

III.1 Le premier module

La journée du **vendredi le 5 Mars 2021**, a été consacrée sur la **Vision globale des droits de l'enfant** et l'approche théorique et pratique du **droit à l'égalité** : De la compétition à la coopération

Animé par Monsieur Daniel NKAKE, de la COMMISSION NATIONALE DES DROITS HUMAINS, Il a porté sur la définition des notions, l'historique, typologie et les principes des droits de l'homme et aussi les droits des enfants.

Les droits de l'homme ont été défini comme des prérogatives inhérentes à l'être humain sans distinction aucune. Dans son intervention, le formateur a fait référence aux définitions adoptées par l'article 1er de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. D'autres termes comme les droits civils et politiques, les droits économiques, sociaux et culturels les conventions, déclarions ont été définis.

Quant à l'historique, Il a porté sur quelques repères comme les Déclarations révolutionnaires et la Charte de l'ONU.

S’agissant de la typologie des droits de l’homme, il a été soutenu qu’il y a trois (03) générations des droits de l’homme à savoir : les droits civils et politiques, les droits économiques, sociaux et culturels et les droits de la solidarité.

Quant aux instruments de promotion et de protection des droits de l’homme, ils ont été définis comme des normes garantissant le respect effectif des droits de l’homme. La Déclaration Universelle des Droits de l’Homme, le pacte relatif aux droits civils et politique et le pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination raciale, la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels inhumains ou dégradants, la convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard de la femme, la convention relative aux droits de l’enfant, la convention internationale sur la protection des travailleurs migrants et les membres de leurs familles ont été présenté comme des instruments établis au niveau international.

Au plan régional, il y a la Charte africaine des droits de l’homme et des peuples, la convention de l’Union Africaine sur la protection et l’assistance aux personnes déplacées, tandis qu’au plan national la constitution a été citées comme textes garantissant le respect des droits de l’homme au Cameroun.

III.2 Le deuxième module

La journée de **samedi le 6 Mars 2021**, a été consacrée sur l’approche théorique et pratique du droit à **l’expression** : **Intelligence émotionnelle** et l’approche théorique et pratique du **droit à la protection** : de l'enfant victime à l'enfant acteur.

S’agissant des mécanismes de promotion et de protection des droits de l’enfant, ils ont été définis comme des garanties institutionnelles établies aux niveaux national et international en

vue d'assurer l'effectivité de la mise en œuvre des droits de l'enfant et de l'homme en général. Il y a les mécanismes extrajudiciaires et les mécanismes judiciaires.
En ce qui concerne les mécanismes extrajudiciaires au plan international l'accent a été mis sur le Conseil des droits de l'homme, le Haut - Commissariat aux droits de l'homme, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et les organes conventionnels.

Au plan régional, la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, le mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs ont été cité.
La formatrice a soutenu qu'au plan national, le respect des droits de l'homme est garanti par la Commission Nationale des Droits de l'Homme, le Médiateur de la République, les ONG et associations de défense des droits de l'homme.

S'agissant des mécanismes judiciaires, ils ont porté sur les tribunaux Ad hoc et la Cour pénale Internationale au plan international ; la Cour Africaine de Justice et des Droits de l'Homme.

A ce niveau la formatrice a précisé que la Cour Africaine de Justice et des Droits de l'Homme ne peuvent être saisis que par les Etats. Elle a souligné qu'au plan national, les citoyens camerounais peuvent saisir la Cour suprême, les Cours d'appel, les Tribunaux de première instance, administratifs, de travail, et de commerce, les juridictions pour mineurs, les Justices de paix à compétence étendue. Quant à la Cour constitutionnelle, elle ne peut pas être saisie par les citoyens même si la constitution fait d'elle l'organe garantissant les libertés fondamentales.

A la suite de la présentation du 2eme module, **un film de 45 minutes, réalisé par L'ASSOCIATION JENEUSSE POUR LES DROITS HOMME,** a été projeté pour mieux édifier les participants sur le thème présenté. La projection de film a été suivie des débats à la suite desquels certains participants ont demandé à la formatrice de multiplier la formation et de l'approfondir.

III.3 Le troisième module

La journée du Dimanche 7 Mars 2021, a été consacrée sur la déclaration des droits de l'enfant : Adoptée le 20 novembre 1989. Les Etats parties à la présente convention considèrent en premier que, conformément aux principes proclamés dans la Charte des Nations Unies, la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine ainsi que l'égalité et le caractère inaliénable de leurs droits sont le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde.

Ils reconnaissent qu'il y a dans tous les pays du monde des enfants qui vivent dans des conditions particulièrement difficiles, et qu'il est nécessaire d'accorder à ces enfants une attention particulière.
Sur ce, l'outil sur les droits de l'enfant, à base d'images illustre des scènes de la vie courante en Afrique pour donner une base de discussion sur les droits des enfants. Les groupes qui choisissent de travailler avec ce document doivent avoir à l'esprit l'objectif de chercher des solutions qui permettent de respecter des droits des enfants et surtout des enfants vulnérables.

Tous les droits de la convention ne sont pas illustrés dans ce manuel. Seuls, les scènes les plus

fréquentes au sont représentées. Les utilisateurs de ce manuel doivent se documenter dans d'autres documents des droits de l'enfant pour mieux aider leurs groupes dans le débat.

IV. LES DÉBATS

Les débats ont été un élément très fécond qui a conféré à cet atelier de formation toute sa richesse.

En dehors de l'approche d'échanges participatifs ayant caractérisé le déroulement des modules, il faut noter que chaque fin de module a toujours été marqué par un débat de trente minutes où des éclaircissements ont été apportés sur les points d'ombres, sur les modules et surtout où les préoccupations particulières des participants ont pu recevoir une réponse.

V. LES TRAVAUX EN GROUPE

Les participants ont été constitués en quatre groupes afin de réfléchir aux cas pratique relativement à notre contexte quotidien, en rapport avec les droits de l'enfant et l'amélioration de notre nouvelle brochure de sensibilisation que l'IAPDA est en train de réaliser **« sentier sur les droits de l'enfant »**. Les débats ont été enrichissants et recommandations ont été apportées pour enrichir la réalisation de cette brochure.

RESULTATS TRAVAUX DE GROUPE

	CONTEXTE	REACTIONS EN TRAVAUX DE GROUPE
	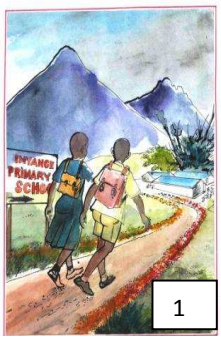 1 Marie et Pierre sont des enfants. Ils ont les mêmes droits et ils ont aussi des devoirs dont ceux d'aller à l'école. Connaissez-vous d'autres droits et devoirs des	***Droit des enfants : droit à la vie, droit à l'éducation, droit à la santé, droit à une famille, droit à un nom, droit à la nutrition*** ***Devoirs : respecter les parents, respecter les regèlent de l'école, aimer le nom qu'il a eu et sa nationalité, garder un esprit d'amitié avec les autres, respecter sa famille et les proche, participer au développement culturelle et sociale etc.***
GROUPE 1	2 Observez bien les deux joueurs ! Est-ce normal que Marie et Pierre jouent au ballon Et pourtant, chaque enfant a droit de choisir son jeu, de ne pas être discriminé parce qu'elle est fille, parce que ses parents sont malades du SIDA…. !	***Oui c'est normal, car il doit y avoir le non-discrimination de sexe. Elle a droit au respect et à ce qu'il est.***
	3 Les enfants handicapés ont-ils droits de jouer avec les autres Racontez les cas semblables des handicapés discriminés dans votre école. Quelles sont les actions à faire ? Jeu de discrimination: **Je choisis celui que j'aime + Je dois être avec ceux qui me ressemblent.** NB. Près le jeu les participants s'expriment sur ce qu'ils ont ressentis	***Les enfants handicapés sont des enfants comme les autres. Ils ont droit comme les autres enfants. il a droit de jouer avec les autres. Nous devons sensibiliser les communautés et les pouvoirs publiques afin de prendre soins et intégrés les enfants handicapes dans tous les mécanismes sociaux*** ***Alors, il faut sensibiliser la société, et chercher à adapter les jeux appropriés, éducatifs avec les enfants handicapés.***
	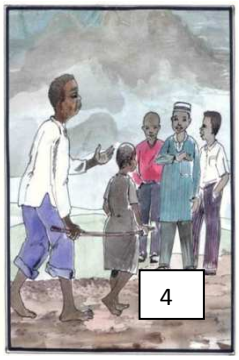 4 Cette fillette est obligée d'aider son père aveugle à mendier. Que soit que cela lui prive ? Mettez-vous à sa place et dites ce que vous ressentirez ? Quelles sont les actions à faire pour protéger cette fillette ?	***C'est la priver le droit à l'éducation, droit à la jouissance. L'action à faire c'est de donner l'accès à l'éducation de la jeune fille et son droit absolu au loisir, aux jeux et au repas.*** ***Il faudrait apporter un aide à son père qui est aveugle, car il est supposé vivre, à cause de son handicap. Le cas sera présenté au ministère des affaires sociales. L'enfant sera soutenu pour reprendre l'école.***

GROUPE 2

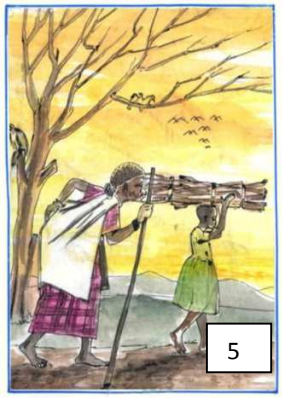 5 Cette fillette est responsable de sa grand-mère. Elle doit beaucoup travailler. Elle est chef de ménage. Citez les cas connus d'enfants chef de ménage. Que peut-on faire pour qu'ils aient leurs droits?	***Les enfants chef de ménage : les orphelins, les enfants victimes de guerres, les enfants non accompagnés, les enfants abandonnés, les enfants déplacés, les enfants vivant avec les personnes trop âgées etc.*** ***Ces enfants assument les responsabilités en âge mineurs et sont privés de leurs droits (jouissance, éducation, jeu, etc…).*** ***Ce dont on peut faire, c'est faire le plaidoyer auprès des services compétent, voir des associations de défenses des droits, aussi faire la sensibilisation sur les cas de types d'enfants. Aussi auprès des communautés traditionnelles, des institutions en charge des affaires sociale et famille, pour venir en aide les personnes âgés, et ces enfants mineurs responsables à bas âge***
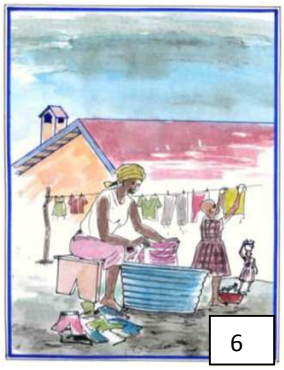 6 Observez bien l'image et comparez le travail fait par les enfants avec celui de l'image précédent. Les enfants sont initiés par leur mère aux travaux journaliers	***Dans la première image, l'enfant est acteur majeur et dans la deuxième image l'enfant est en phase d'initiation, On peut ajouter un acteur majeur.*** ***L'enfant subit une forte pression émotionnelle, psychologique, non épanoui, alors que l'enfant en initiation est libre, il est accompagné et attentif. Bref, l'enfant doit participer au développement de la société en respectant sa liberté.***
 7 Combien de religions connaissez-vous ? Comment avez-vous choisi la vôtre ? ***Débat sur les religions existantes et le respect mutuel entre les fidèles***	***Les différentes religions sont : christianismes, l'islam, le bouddhisme, les témoins de Jéhovah, l'hindouisme etc…..*** ***souvent nous avons choisi nos religions en se basant sur celles que nos parents biologiques pratiquent.*** ***Mais à un certains âges, nous avons aussi droit au choix de nos propres religions. Et chacun doit respecter l'obédience de l'autre en général.***
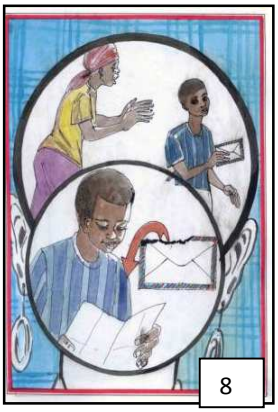 8 Le domicile et la correspondance sont protégés par la loi. Ils font partie de la vie privée. ***Débat sur la vie privée.***	***Nous devons respecter la vie privée de chacun : son domicile, ses bien matériel, sa documentation, ses biens etc…. c'est une bonne moralité.***

GROUPE 3

 Quelles sont les stratégies mises en place pour aider l'enfant à avoir une information adaptée ? Qu'est ce qui manque ? Les actions à faire ?	***Mise en place des opérations des pairs éducateurs qui peuvent aider les enfants par des sensibilisations de proximités et rapproches ou rattachées aux chefferies, ce qui ne nécessite mêmes pas des moyens.*** ***Rechercher à obtenir des financements pour l'organisation des ateliers de formation des leadeurs (encadreurs) des jeunes sur les droits spécifique et les devoirs***
 Y a-t-il des facilités aux soins de santé (mutuel…) ?, l'information est-elle suffisante sur la santé ? Citez d'autres actions faites en faveur de la santé de la mère et de l'enfant.	***Non. Ce sont généralement les parents et plus spécifiquement les mères qui s'occupent des soins de santé de leurs enfants.*** ***Non. L'information n'est pas suffisante sur la sante. Pour preuve, certaines femmes accouchent encore à domicile, sans consultation prénatal ni soins.*** ***Sensibiliser les femmes et les chefs traditionnels sur les biens faits de la médecine moderne qui maitrise mieux la santé, à l'exemple de la santé maternelle et infantile. En plus, aller à l'hôpital est une bonne chose.***
 Que faut-t-il à l'enfant pour atteindre un développement physique, mental, spirituel, moral et social ?? Pour tout enfant, une alimentation saine est une des priorités.	***Le développement physique et mental, moral et social de l'enfant dépend énormément d'une alimentation équilibrée qui nécessite des moyens qui malheureusement manque souvent aux parents.*** ***L'encadrement et la disponibilité des parents permettent un meilleur suivi des enfants*** ***L'Irresponsabilités des parents devraient être encadrée, dénoncé et sanctionnées par la loi.***
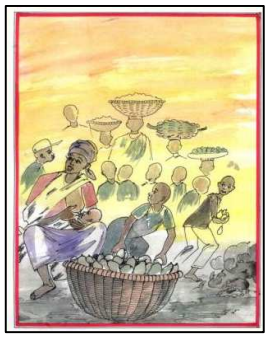 Quand cette priorité n'est pas respectée, les enfants vont jusqu'à voler. Quelles sont les conséquences du vol ?	***La non satisfaction de cette priorité peut amener les enfants à voler, à mendier, à commettre l'irréparable qui les entrains à la délinquance pour les garçons, et à la prostitution pour les filles c.à.d. à l'immoralité. En dehors de ce qui précède, il y a au bas mot la frustration qui peut avoir des conséquences sur le psychisme et l'intellect des enfants ainsi que leur sens de responsabilité plus tard en devant adultes à leur tour.***

GROUPE 4

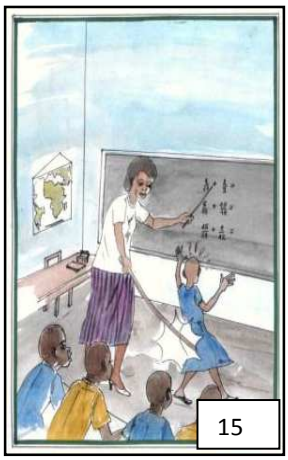 15 La dignité dans l'éducation : **Comparez les deux bâtons** ; celui avec lequel l'enseignante frappe et celui avec lequel l'enseignante montre les chiffres. Existe-t-il de meilleures mesures de correction ? Etablir les conséquences sur l'élève puni d'un tel traitement et les conséquences sur le reste de la classe	***Les parents devraient être de bons exemplaires à leurs enfants.*** ***En réalité, chez nous certains parents sont obligés d'utiliser le bâton pour la correction des enfants en famille, mais ils ne prennent pas le temps d'expliquer la faute à l'enfant. Ils usent la violence sur les enfants. et ça peut créer un traumatisme si c'est fréquent. .*** ***Oui, il existe des meilleurs types de correction : faire comprendre la faute à l'enfant, et le punir modérément ex… faire la propreté pendant la récréation, restriction des Loisirs pour un temps etc.…*** ***Le bâton en classe, ramener souvent les enfants à avoir peur de l'enseignants, alors qu'ils doivent relier une très bonne relation pour mieux s'écouter.***
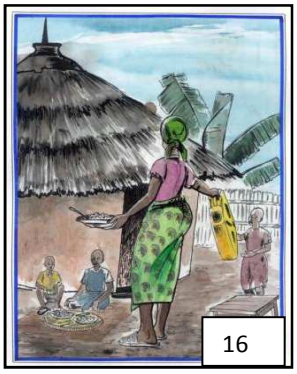 16 Existe-t-il des situations pareils autours de vous où certains enfants sont exploités ? Que peut-on faire pour les aider ? **Jeu de rôle**	***Oui, ils existent des cas d'exploitation : par exemple chez les marâtres …les enfants placés en familles d'accueil ou artificielles*** ***Pour remédier à ça, il faut se rapprocher des familles et les exhorter, et puis essayer une médiation en cas de conflit.*** ***Si la médiation s'avère inefficace, il serait mieux d'opter pour une dénonciation auprès des autorités Compétentes, ou des organismes.***
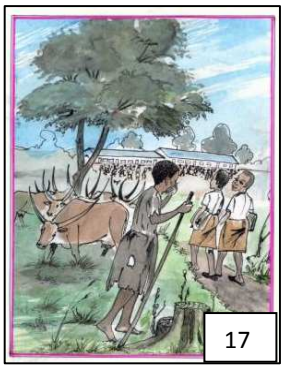 17 18 Observez bien les images et décrivez l'état des personnages. Qu'en pensez-vous ??	- ***L'injustice*** - ***L'inégalité*** - ***L'exploitation de l'enfant***
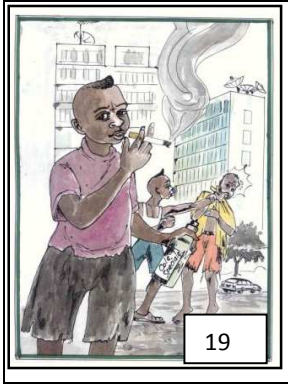 19 Quelles sont les mesures prises par l'état pour protéger les enfants de la drogue. Quels sont les méfaits de la drogue ? Sur le consommateur, sa famille et le pays ?	- ***L'État Eduque (sensibilisation dans les écoles par ex…)*** - ***L'État pratique les mesures d'incarcération (mesure de punition).*** - ***Les méfaits de la drogue :*** - ***Ça rend dépendant.*** - ***Ça compromet l'avenir de l'enfant ou du consommateur.*** - ***Ça rend stérile.*** - ***Ça Détériore la santé.*** - ***Ça crée les conflits entre la famille*** ***Pour les pays, Ça c'est un manque à gagner.***

GROUPE 5

 Explications des mots : – Prostitution – Pornographie Connaissez-vous des situations de violences sexuelles ? Quelles sont les conséquences qui en découlent ? Que peut-on faire pour les combattre ? ***Jeu : Baromètre des valeurs***	***Prostitution*** ****Expression volontaire ou involontaire d'exposition humaine due à une déception mentale due à une déception/affection psychologique (physique, valeurs, principe).*** ***Pornographie*** ****Exposition des parties intimes à travers des images dans un objectif commercial ou satisfaction personnelles.*** ***<u>Situation de violence sexuelle connue</u>*** ***Problèmes de violence sexuelle*** ***-Professionnel : cas des employés qui sont harcelés par leur patron, trafic d'influence*** ***-Académique : Trafic d'influence, les enseignants qui abuse de leur position pour contraindre leurs élèves ou étudiants aux relations sexuelles*** ***-Familiale : Enfants adoptifs qui subissent des violences sexuelles de la part de leur tuteur et sont contraint au silence.*** ***<u>Conséquences</u> : Traumatisme, Dépression, Phobie*** ***Fougue, Rage, Rancuniers, Enfant renfermé sur lui-même*** ***Crise mental*** ***<u>Que peut-on faire pour combattre les violences sexuelles</u>*** ***-Guide familiale pour la famille.*** ***-Adopter un style d'éducation.*** ***-Mettre Dieu au centre de la famille.*** ***-En adoptant les mesures répulsives au niveau de l'état pour les actes de prostitution, pornographie, harcèlement***
 Connaissez-vous « Le droit humanitaire international » A quel âge peut –on être enrôlé dans l'armée ? Parlez de la situation actuelle des enfants ex-soldats, le programme de rattrapage pour ces enfants, les institutions locales qui s'occupent d'eux, l'implication de la population locale pour leur réintégration …	****On enrôle dans l'armée a la sortie de l'adolescence (Age 18 ans) – mais aussi il y en a les moins adolescent (garçon et fille) qu'on enrôle dans l'armée. Et chaque côté, il y a des intérêt : violation sexuelle chez les jeunes filles, transporter des munition chez les petits garçon etc..*** ****Les enfants ex-soldats sont des enfants vulnérables qui ont subi des chocs psychologiques par les effets de la guerre*** ****Enfants abusés, qui sortent d'une dépression mentale qui pense que tout s'obtient par la force*** ***La population entière, Ministère Jeunesse et sports, Unicef, l'éducation de base doivent coaliser pour sensibiliser les jeunes. Ramener les enfants par une éducation propre, non agressive, communication non violente.***

VI. MATERIEL ECRIT

Une importante documentation a été donnée à chaque participant, notamment : **les droits de l'homme qu'est-ce que c'est ?**Et**des manuels pédagogiques élaborés par YOUTH FOR HUMAN RIGHT et les affiches pédagogique** illustratifs des différents droits de l'homme. Chaque sujet, traité dans lecadre des exposés ou des groupes de travail, a été introduit par plusieurs documents, qui ont été distribués à l'ensemble des participants.

VII. L'ÉVALUATION DE LA FORMATION

Après la plénière des travaux de groupes, les participants ont été invités à faire une évaluation de l'atelier à l'aide d'une fiche d'évaluation distribuée à chacun.

VIII. APPRECIATION GENERALE DE LA SESSION

VIII.1. Assiduité des participants

La participation, la ponctualité et l'assiduité des participants ont été irréprochables. L'encadrement pédagogique de la session a été très apprécié et a contribué à sa réussite

VIII.2. Satisfaction des participants

- Les participants ont exprimé leur grande satisfaction concernant :
- les travaux en groupes et les ateliers ;
- le dynamisme des intervenants et des animateurs ;
- la qualité et la quantité d'informations pertinentes et utiles qui leur ont été apportées ;
- les approches pédagogiques d'enseignement et de transmission du droit.

Leurs appréciations, formulées lors de la séance de bilan, peuvent être résumées comme.

ANNEXES :

- **Liste des participants**
- **États financiers**
- **Photos + reportage**
- **Note Conceptuelle**
- **Programme**

LISTE DES ENCADREURS

N°	Noms et prénoms	Organisation ou Etablissement
1.	Mr DANIEL NKAKE	Commission des Droits de l'Homme Camerounais
2.	M. TCHAMO MAFETGO Clémence	Association Défense des Droits de la Femme et de l'Enfant
3.	ING. Peace Mary MUTUYE	Association YOUNG Leady for Change
4.	TCHOUAMOU Mathieu	RECODH / IAPDA.
5.	HABYALIMANA Jean Vivien	RECODH / Président IAPDA
6.	MOUKOURI Herve	DBS TELEVISION

LISTE DES PARTICIPANTS

N°	NOM + PRENOM	Organisation ou Etablissement
1. M	MBONGO Japhet	Collège IVAN
2. F	TOUANI Stella	Collège IVAN
3. M	Mr MEBANGA Alexis	Ecole publique tonde
4. M	Mr Melchior Victor	Ecole publique tonde
5. M	Charles BEKOI	Collège boston
6. F	Mme Charles Biko	Collège boston
7. F	Scout ADAMOU	Centre scout
8. M	Adams Verra	Staff collège
9. F	NGANDOM Elodie Danielle	Ecole CAFRAD cm2
10. F	Ecole primaire CM1	Ecole CAFRAD
11. F	Mme KEDOU Josiane	centre de formation EEC
12.	MOUANDJO DALE épse KATCHAM	Centre new Deido
13. F	UWIBAMBE MONIQUE	FACP CAMEROUN
14. F	CHANCELINE DEHOLO	ASSOCIATION JR
15. F	ELLESSE MIREILLE	ASSOCIATION JR
16. M	GAKPE Guillaume Olivier Didier	ASSOCIATION JR
17. M	SOUDSIA jean Pierre	Collège Amitié
18. F	TCHIMDJI Victorine	Collège Amitié
19. M	MESSOUMBE Joseph	Collège CHURIBIN
20. M	DJIALA DEMAFFO Serges	Ecole Pr. ESSEC
21. F	MOUANDJO Aimée Noëlle	Association Secours Humanitaire
22. M	MVOTO YAMBIGANE	AS-HSF
23. M	NJIKI Isaïe BAZOR	Ecole CAFRAD
24. F	GOTHIAS Priso Saturin Tangui	Jeunesse Refugiés
25. F	POKEP Irène Linda	FACP CAMEROUN

PHOTOS + REPORTAGE

ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LA PAIX ET
LE DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE
(AIPDA/IAPDA)
BP : 15043 DOUALA / Tél : 696968898 / Email : iapda_cam@hotmail.com
RECEPISSE DE DECLARATION : Reg**. N° 372/G.37/D.14/1/Vol.8/110/BAPP**

PROGRAMME EDUCATION ET SENSIBILISATION DES JEUNES

NOTE CONCEPTUELLE

THÉMATIQUE

Citoyenneté et droits Humains.

-Une éducation complète de ce que sont les droits de l'Homme.

-Le renforcement des capacités de la jeunesse à agir pour le vivre-ensemble.

-Le renforcement des capacités des adultes à agir ensemble.

-Une aide au développement de projets citoyens en accord avec la Charte des libertés de 1948 : la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Résumé

Notre action consiste à aider les jeunes à acquérir :

1. Une éducation simple et compréhensible des termes droits et homme (humain).
2. Une formation alternant compréhension et mise en pratique.

- Un regard sur chaque droit et devoir.

Et à la fin, chaque participant sera capable de parler des droits de l'Homme et d'en faire lui-même une éducation dans son entourage. Une revalorisation des individus et une augmentation des capacités citoyennes.

Contexte

Les droits de l'homme font partie du quotidien de chacun et l'éducation aux droits de l'homme devrait être intégrée dans l'apprentissage des jeunes pour favoriser une prise de conscience et la compréhension de ces droits dans leur réalité.

Le problème dans nos communautés est que ces droits sont inconnus, ou ils sont mal connus, raisons pour laquelle ils sont ignorés, mal interprétés par les décideurs, où mal défendus par leurs usages.

La recherche des occasions de faire le lien entre les droits de l'homme et ce qui se passe à l'école, dans la communauté et les groupes d'enfants avec lesquels nous passons du temps ensemble, le changement individuel serait un bon apport dans notre société de demain, de faire connaitre ce que c'est que, **« le droit de l'homme, droit de l'enfant, droit de la femme »**, une solution globale du partage du savoir et de la sensibilisation.

Notre programme **2021,** est centré sur la sensibilisation sur « **les droits de l'Homme, qu'est-ce que c'est ? ».**

C'est dans ce cadre que **l'Association Internationale pour la Paix et le Développement en Afrique**, a initié un programme sur l'éducation et sensibilisation sur « **ce que c'est que les droits de l'homme** » en faveur des jeunes scolarisés.

Six (06) écoles de la région du littoral ont été bénéficiaires et ont apprécié le programme, tout en sollicitant que ceci **soit continue.**

Nous avons mis en place des **« club jeunesse pour les droits humains »**. Ils serviront de relais de sensibilisation et de vulgarisation des droits humains à l'école, dans leurs voisinages etc…..

Pour pérenniser ce programme, les accompagnateurs relais du programme devraient être suffisamment formés et équipés (avoir du matériels) pour les permettre de travail méthodologiquement.

Voici en bref, la motivation cet atelier de formation des accompagnateurs de l'enseignement sur les droits des enfants et les fondamentaux des droits de l'homme.

OBJECTIFS

-Aborder ensemble avec eux de manière structurée et concrète les droits de l'enfant, afin de les impacter des méthodes et techniques d'animations applicables dans les activités quotidiennes et promouvoir des droits des enfants en montant des actions de mobilisation avec les clubs jeunes pour les droit s de l'homme.

-Développer des compétences pour appréhender les situations difficiles avec une approche fondée sur les droits de l'enfant tenant compte du contexte économique et socioculturel

MÉTHODOLOGIE

-Participative

-Production de supports (affiches, Documents divers, banderoles…)

-Communications suivies de dé bats ;

-Travaux de groupe

-Restitution en plénière ;

-Synthèse de La Journée

LIEU : les locaux EEC / CAFRAD BONABERI

DATE : Du 05 au 07 Mars 2021

RÉSULTATS :

-25 encadreurs des « club s jeunesse pour les droits de l'homme » ont maitrisés les 30 articles des droits universels de l'homme.

-25 encadreurs des « club s jeunesse pour les droits de l'homme », ont maitrisés les techniques d'animation simplifiés d'encadrement des enfants à l'initiation des droits de l'homme, des enfants en particulier.

-25 encadreurs des « club s jeunesse pour les droits de l'homme », deviendront les accompagnateurs pédagogiques – et défenseurs des droits des enfants dans les écoles.

PROGRAMME

	Activité 1	Activité 2	Intervenant
Jour1 : **8h-14h**	**8h – 11h :** - **Accueil et enregistrement des participants** - **Mot introductif** - **Validation de la note conceptuelle et de l'agenda de rencontre** - **Echanges et propositions + informations sur IAPDA, CNDHL, AVUDFE** **11h-1130 : Pause-café (Identique pour tout le séminaire)** **13h40-14h20 : Pause déjeuné (Identique pour tout le séminaire)**		**CAFRAD** **IAPDA** **IAPDA** **IAPDA, CNDHL,** **AVUDFE** **CAFRAD** **CAFRAD**
	Introduction : Vision globale des droits de l'enfant Exemple : jeu « Droits en boule »	Approche théorique et pratique du droit à l'égalité : De la compétition à la coopération	**IAPDA** **CNDHL**
Jour 2 **9h-14h**	.Approche théorique et pratique du droit à l'expression : Intelligence émotionnelle	Approche théorique et pratique du droit à la protection : De l'enfant victime à l'enfant acteur	**IAPDA** **AVUDFE**
Jour 3 **9h-14h**	de 4 modules interactifs alternant une partie théorique liée à des thématiques « **Droits de l'enfant** » (Principes fondamentaux issus de la CIDE)	partie pratique sous forme **d'activités à mener avec vos groupes.**	**IAPDA** **YLC**